

Liège **Faits divers**POUR CONTACTER NOTRE SERVICE FAITS DIVERS :  
COMPOSEZ LE 04/220.08.70

OUGRÉE SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS

**L'ado renversé est mort**

Kevin, d'Ougrée, était âgé de 15 ans. Le chauffard alcoolique est en prison

**Vendredi en milieu d'après-midi, Kevin Foldesi (15) et domicilié à Ougrée, est décédé, des suites de ses blessures, au CHU. Jeudi soir, il avait été fauché par un chauffard ivre, Daniel Joris (55), qui roulait sans assurance.**

Kevin Foldesi, l'adolescent de 15 ans renversé jeudi soir sur passage pour piétons à Ougrée, est décédé vendredi en milieu d'après-midi. Le chauffard qui l'a fauché était ivre. Entendu jeudi soir, Daniel Joris (55) a expliqué que la justice lui avait retiré son permis de conduire à neuf reprises pour conduite sous l'influence de l'alcool. Vendredi, questionné par le juge d'instruction, Daniel Joris est revenu sur ses déclarations en affirmant que, récemment, on lui avait retiré son permis de conduire à deux reprises. Quoi qu'il en soit, cette fois, les faits sont d'une gravité sans nom: un ado de 15 ans est mort.

**DE PLEIN FOUET**

Jeudi, vers 18 heures, Kevin, domicilié rue du Tonlieu à Seraing, traversait l'avenue du Centenaire à hauteur de l'IPES d'Ougrée où il est inscrit. Un automobiliste montant l'avenue s'est arrêté. Kevin s'est engagé sur le passage pour piétons. Alors qu'il avait déjà traversé les trois quarts de la chaussée, une Citroën conduite par Daniel Joris, âgé de 55 ans et domicilié à Ougrée, descendait la route. Il n'a laissé aucune chance à Kevin qui a été percuté de plein fouet. Daniel Joris a poursuivi sa route comme s'il ne s'était rien passé. Il est rentré

chez lui, a garé sa voiture dans son garage et a bu quatre cannettes de bière de 33 cl. Une enquête de voisinage, rondement menée par la police de Seraing, a permis de localiser l'Ougréen.

"Je suis bien conscient des faits", a-t-il expliqué, dans sa déposition aux policiers. "Je descendais l'avenue à 40 km/h lorsque, à hauteur de l'école, j'ai heurté un obstacle, mais je ne saurais préciser de quoi il s'agit. C'était une masse sombre. Ne sachant pas ce que j'avais heurté, je ne me suis pas arrêté. Je suis rentré chez moi, je vous attendais. J'étais tellement paniqué que j'ai bu quatre cannettes de bière de 33 cl. Ma voiture n'est plus assurée et plus immatriculée. Cela fait un mois que je roule ainsi. On m'a déjà retiré deux fois mon permis de conduire pour ivresse au volant."

Kevin a été conduit au CHU du Sart-Tilman. Vendredi après-midi, il décédait des suites de ses blessures. Il avait seulement 15 ans... Le chauffard a été privé de liberté. Vendredi, il a été déferé au parquet de Liège où il a été placé sous mandat d'arrêt pour coups et blessures involontaires, délit de fuite, intoxication, conduite en état d'ivresse et défaut d'assurance. La moindre des choses pour un récidiviste.

A. BISSCHOP



Kevin et ses camarades traversaient l'avenue du Centenaire, face à l'IPES.

■ MICHEL CRAHAY

UN BON ÉLÈVE TRÈS APPRÉCIÉ

**Ses camarades ont tout vu**

Kevin Foldesi, 15 ans, d'Ougrée, était inscrit à l'IPES, avenue du Centenaire, à Ougrée.

Lorsqu'il a été renversé, il sortait de l'école avec plusieurs camarades de classe. Le petit groupe s'est avancé pour traverser la

chaussée sur le passage pour piétons. C'est à ce moment que Kevin a été fauché par la Citroën qui descendait l'avenue. Ses amis ont assisté à ce terrible accident. Ils ont tout vu...

À l'IPES, Kevin était considéré comme un très bon élève, très apprécié de ses professeurs et de ses condisciples. Il était inscrit en troisième secondaire, dans l'enseignement professionnel, où il suivait la filière "cuisine et restauration".

L.B.

**Il risque 3 mois à 5 années de prison**

Daniel Joris est un récidiviste en matière d'alcool au volant. "Je ne sais pas quelles étaient les infractions lors des précédents retraits, mais, cette fois-ci, il peut faire une croix sur son permis. Il sera saisi à titre définitif", explique-t-on au parquet de police. Pour ce genre de délit, la loi prévoit des peines de prison allant de 3 mois à 5 ans de prison.

■ A.B.

CONDROZ ILS AURAIENT ENTRE 30 ET 40 VOLS À LEUR ACTIF

**Deux voleurs sérésiens interpellés**

Après un long travail sur le terrain, les policiers condruziens ont arrêtés mercredi deux auteurs de nombreux vols, âgés de 34 ans. Les deux habitants de Seraing et de Jemeppe ont été interpellés à leur domicile et suite aux perquisitions, de nombreux objets volés ont été retrouvés. Comme des ordinateurs, des écrans plasmas, des consoles de jeux ou du

matériel hi-fi.

Depuis avril 2007, les deux individus volaient la nuit, avec un véhicule muni de plaques volées, et "visitaient" des maisons situées dans une même rue, un même quartier ou des villages limitrophes.

En crochant la serrure, en forçant la porte avec un tournevis ou en profitant du non-verrouillage de la serrure. "Ils com-

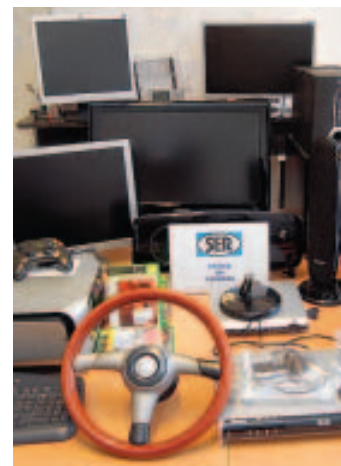
mettaient parfois entre cinq à huit vols en une nuit", précisent les enquêteurs.

Leur butin? Des sacs, de l'argent, des cartes de banque, des GSM, des PC portables, des appareils photos numériques, etc. Ils sont passés aux aveux sur plusieurs dizaines de vols. "Leurs butins étaient leur seule ressource d'existence et l'un des deux n'était pas rentré de

congé pénitentiaire", indique le communiqué de la police.

Jeudi, les deux hommes ont été déferés. Ils ont été placés sous mandat d'arrêt. "Même s'il est encore trop tôt pour chiffrer le nombre de vols, une trentaine, voire une quarantaine d'entre eux ont été commis sur la zone du Condroz". L'enquête est toujours en cours.

TH.L. Une partie du butin ■ DOC.POLICE



LIÈGE

**Quatre voleurs interpellés**

Dans la nuit de jeudi à vendredi, Tarek (23), de Seraing, Jonathan (20) d'Angleur, ainsi que deux mineurs ont été interpellés alors qu'ils étaient occupés à cambrioler une habitation située au n° 56 de l'avenue des Tilleuls à Liège. Pris en flagrant délit, Tarek s'est rebellé. Jonathan a, quant à lui, déjà été condamné, en 2006, à une peine de travail. Vendredi matin, les deux majeurs ont été déferés au parquet de Liège. Les deux mineurs ont été confiés au parquet de la Jeunesse.

**Vite!**

GRIVEGNÉE

**Voleurs arrêtés**

Frédéric, 25 ans, et son amie, Christelle, 23 ans, tous deux de Liège, ont été interpellés alors qu'ils circulaient, rue Jules Cralle à Grivegnée, sur un cyclomoteur. Quelques minutes plus tôt, ils avaient brisé la vitre d'une Peugeot Partner de la société Moury stationnée rue Belvaux à Grivegnée. Les deux Liégeois avaient ensuite dérobé une disquette et une ponceuse. Entendus par les policiers, Frédéric et Christelle ont reconnu le vol. Ils ont expliqué qu'ils étaient dans une situation financière difficile avec trois enfants à nourrir. Ils ont ajouté que le matériel volé devait être revendu pour quelques bouchées de pain. Ils ont tous deux été déferés au parquet de Liège.

1712880

**Foire de Bruxelles** C'est ...

Donnez vie à vos idées, découvrez vous de nouvelles envies et ouvrez de nouvelles portes sur le monde. Retrouvez-nous à la Foire de Bruxelles.

- Tous les plaisirs de la maison
- Tous les plaisirs de l'alimentation et de la gastronomie
- Tous les plaisirs de la découverte
- Tous les plaisirs des loisirs et du bien-être

Super cadeau pour les visiteurs !!!

A chaque visiteur payant l'entrée de la Foire de Bruxelles 2007, la société MinTOY offre un luxueux et exotique séjour en hôtel\*\*\*\* d'une semaine pour 2 personnes dans une des plus belles régions de Turquie: La Riviera. (demi-pension, transferts et visites compris.)

du samedi 17 nov. au dimanche 25 nov. de 10h à 18h

**Tour & Taxis** Avenue du Port, 86 1000 Bruxelles

Navette gratuite le Week-end - départ place Rogier coté Pyramide (Metro Rogier)

(INFO: www.foiredebruxelles.be)

Wan TV ERTL

**Restos à l'honneur!****L'écailler de l'Héliport. La mer et ses saveurs en bord de Meuse**  
**Saveurs iodées et plaisir des bulles...**

Les huîtres, le homard, le caviar sont des classiques des fêtes de fin d'année.

En ces mois d'hiver, l'Héliport vous propose son écailler et son bar à champagne.

Occasion rêvée de terminer une journée autour d'une coupe ou de partager un moment agréable et

relaxant entre amis ou collègues... en profitant des joyaux de la mer. L'écailler de l'Héliport sera pour vous la garantie d'une évocation gustative pleine de fraîcheur et de volupté, sur les berges de la Meuse.



Terrasse couverte et chauffée. Et pour ne rien gâcher, grand parking, aisé et gratuit.

Pour tout renseignement ou réservations : 04/252.13.21

**Menus et spécialités**

En effet du 15 novembre au 15 février, à partir de 18 heures, un vent de fraîcheur maritime s'invite à l'Héliport.

Un espace spécialement dédié à ce thème est mis en place pour le plus grand plaisir des amateurs...

De plus l'Ecailler de l'Héliport vous propose une formule «à emporter».

**Boulevard Frère Orban 37z 4000 Liège**  
Tél.: 04/252.13.21  
Fax: 04/252.57.50

E-mail: info@restaurantheliport.be  
Site web: www.restaurantheliport.be